



## COMpte Rendu de la Seance du Conseil Municipal du 08 Decembre 2021

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
Création de 3 agents recenseurs et d'1 coordonnateur pour le recensement de la population du 20/01/2022 au 19/02/2022	Monsieur Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc) décide de la création d'emplois liés au recensement de la population du 20/01/2022 au 19/02/2022
Adhésion à la Mission Locale du Clermontois	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc),</p> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>De solliciter l'adhésion à la mission locale du Clermontois, d'inscrire les crédits au budget 2022, la participation communale étant de 1,50 e/habitant</p> <p style="text-align: center;"><b>DESIGNE</b></p> <p>1 Membre Titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mme LAMY Catherine</li> </ul> <p>1 Membre Suppléant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mr DELHOMMEAU Jean-Marc</li> </ul> <p>Pour siéger au Conseil d'Administration</p>
Passation d'un Marché Public de prestation de services en assurances (Procédure Adaptée)	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc</p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISE</b></p> <p>Le Maire à intervenir à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les taux et les montants de primes suivants :</p> <p><b>Lot 1 Assurance dommages aux biens :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurance PILLIOT/VHV</li> </ul> <p>Prime annuelle 2 494,72€ contrat franchise 500 €</p> <p><b>Lot 2 Assurance des responsabilités et des risques annexes (solution de base + protection juridique) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurance SMACL</li> </ul> <p>Prime annuelle 1 461,74 € franchise Néant PSE1 soit 510,30 €</p> <p><b>Lot 3 Assurance des véhicules et des risque annexes (solution de base PS1 bris machine) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurance PILLIOT/VHV</li> </ul> <p>Prime annuelle 2 421,02 € contrat franchise 300 €</p>

		<p><b>Lot 4 : Protection fonctionnelle de la collectivité (solution de base) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurance SMACL</li> </ul> <p>Prime annuelle 183,10 € seuil d'intervention Néant</p> <p><b>Lot 5 : protection fonctionnelle agents élus (solution de base + PS1 Ircantec) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurance CIGAC/GROUPAMA</li> </ul> <p>Prime annuelle 10 627,96 € contrat avec seuil d'intervention de 10 jours.</p> <p>Dit que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance seront inscrits au budget primitif 2022 article 616 frais d'assurance.</p>
Intégration de la mise à jour suite à la prise de compétence « Mobilité »	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 « abstentions », Mr RUHAUT Laurent et Mme RICHARD Valérie,</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>D'approuver les statuts rédigés lors de la prise de compétence « Mobilité »</p>
Rapport d'activité 2020 du SMDO	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), prend acte du rapport d'activité 2020 du SMDO</p>
Rapport d'activité 2020 CCPOH	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), prend acte du rapport d'activité 2020 CCPOH</p>
Rapport d'activité 2020 SICAE	Monsieur Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), prend acte du rapport d'activité 2020 SICAE</p>
Murs de clôture et travaux de ravalement : extension des zones d'application des demandes de DP à la réalisation des travaux	Monsieur RUHAUT	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 voix « contre » Mrs DELHOMMEAU Jean-Marc et DEOM Frédéric (pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc) et Mme RICHARD Valérie</li> <li>- 1 « abstention » Mr DEREMY Christopher</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>D'étendre la nécessité de Déclaration Préalable de travaux à la réalisation de ravalement à l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser de la commune (UA, UP, UC, 1AU) et en Zones Naturelles (N, NE, Nc, Ne, Ngu, Nu)</p>
Permis de démolir, institution d'une obligation de dépôt du	Monsieur RUHAUT	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Mr</p>

<p>permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal</p>		<p>DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 voix « contre » Mme RICHARD Valérie</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <p>D'instituer, à compter du 08 décembre 2021, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme</p>
<p>Délibération autorisant Le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)</p>	<p>Monsieur Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Mr DEOM Frédéric pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc), avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 « abstentions » Mrs DELHOMMEAU Jean-Marc et DEOM Frédéric (pouvoir à Mr DELHOMMEAU Jean-Marc)</li> <li>- 1 voix « contre » Mme RICHARD Valérie</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>DECIDE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De donner autorisation à Mr Le Maire d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts (soit 25 %), au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser (RAR)</li> <li>✓ D'inscrire les crédits au budget de l'exercice 2022</li> </ul>

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h13

Le Maire  
Michel DELAGRANGE


